MODE D'EMPLOI D'ACCÈS AUX CARTES DE L'ATLAS DES DÉMARCHES D'ACCESSIBILITÉ

A votre arrivée sur le portail de l'atlas des démarches d'accessibilité du département que vous avez choisi,les neufs cartes disponibles sont superposées.

Pour sélectionner la carte de votre choix, il faut :

_ Étape 1 : cliquer sur « Thèmes »

_ Étape 2 : sélectionner la carte désirée et supprimer les autres cartes

_ Étape 3 : cliquer sur « Légende » pour avoir la signification des couleurs utilisées

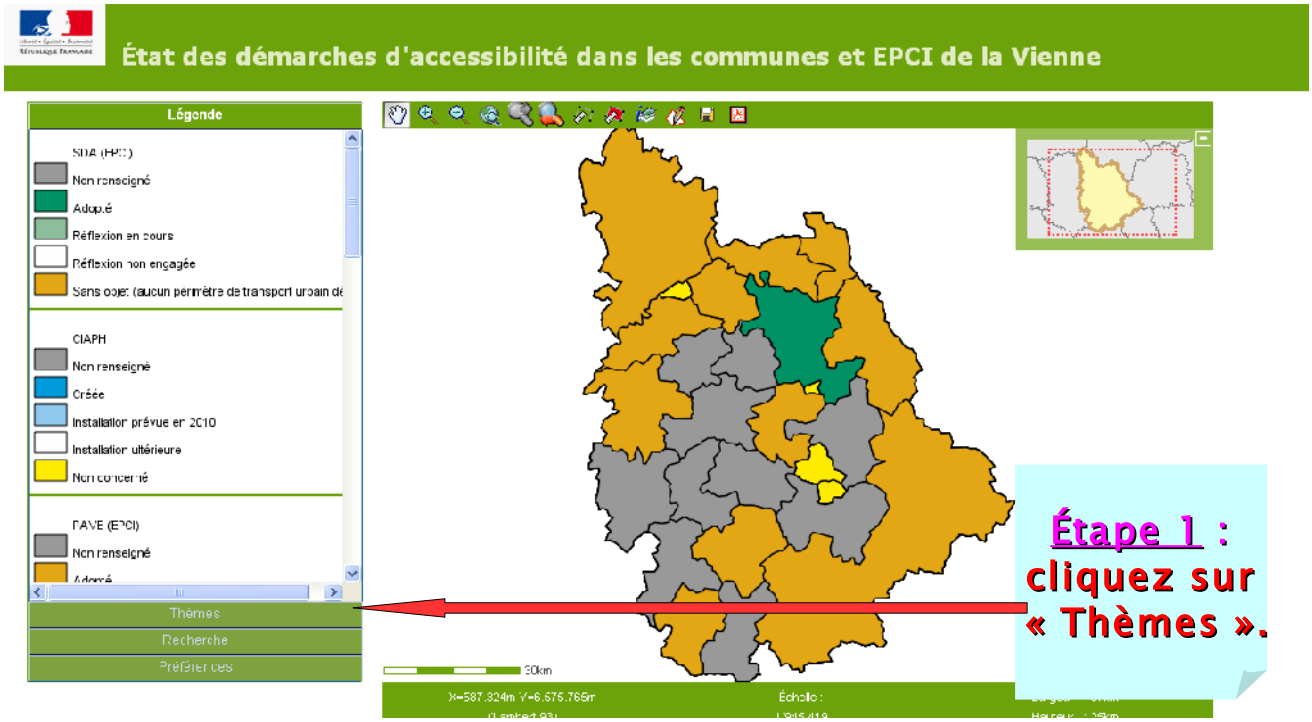

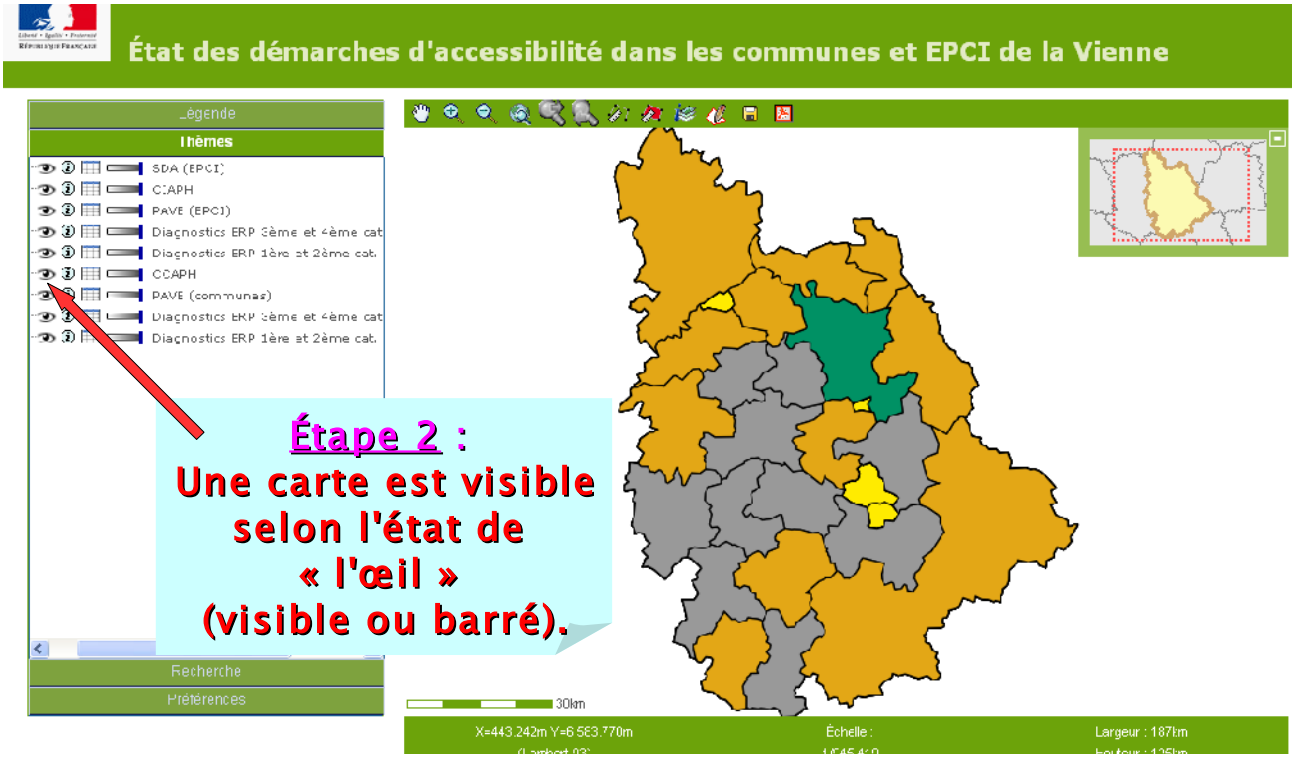

État des démarches d'accessibilité dans les communes et EPCI de la Vienne

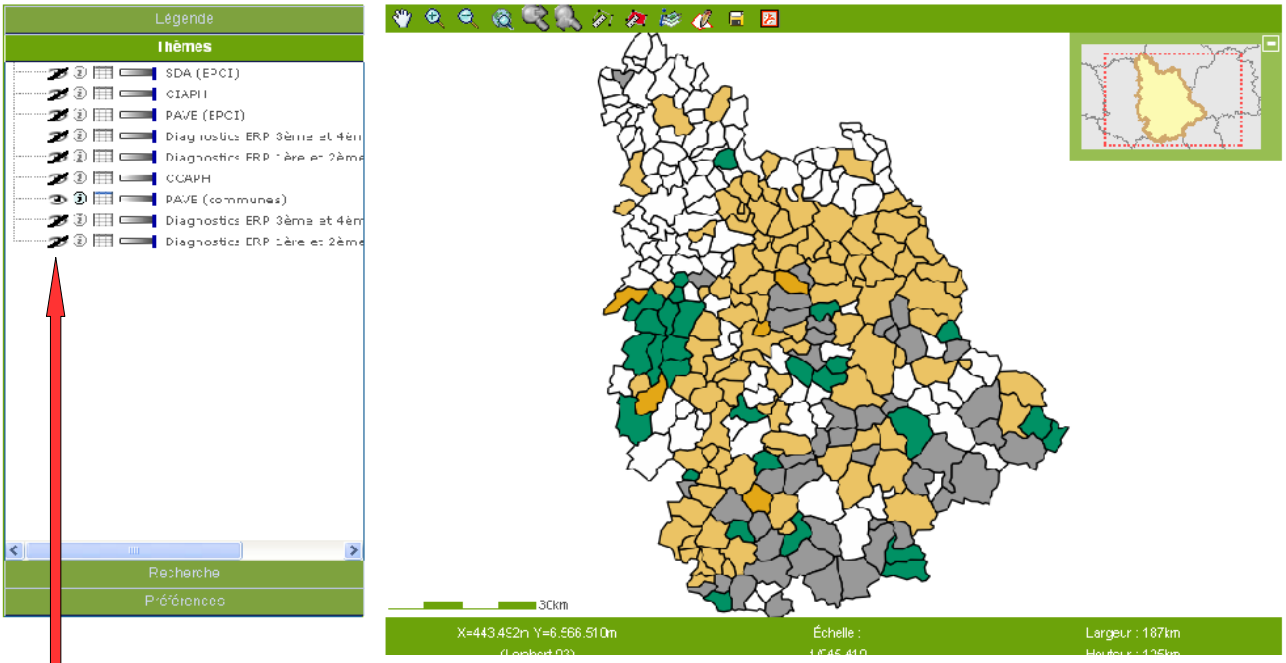

Étape 2 :

Pour sélectionner une carte, il faut que « l'œil » correspondant à cette carte soit visible et que les « yeux » des autres cartes soient barrés.

Pour barrer un « œil », il suffit de cliquer sur cet « œil ».

Ici, pour obtenir la carte des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics des communes, tous les « yeux ne correspondants pas à cet thématique ont été barrés.

État des démarches d'accessibilité dans les communes et EPCI de la Vienne

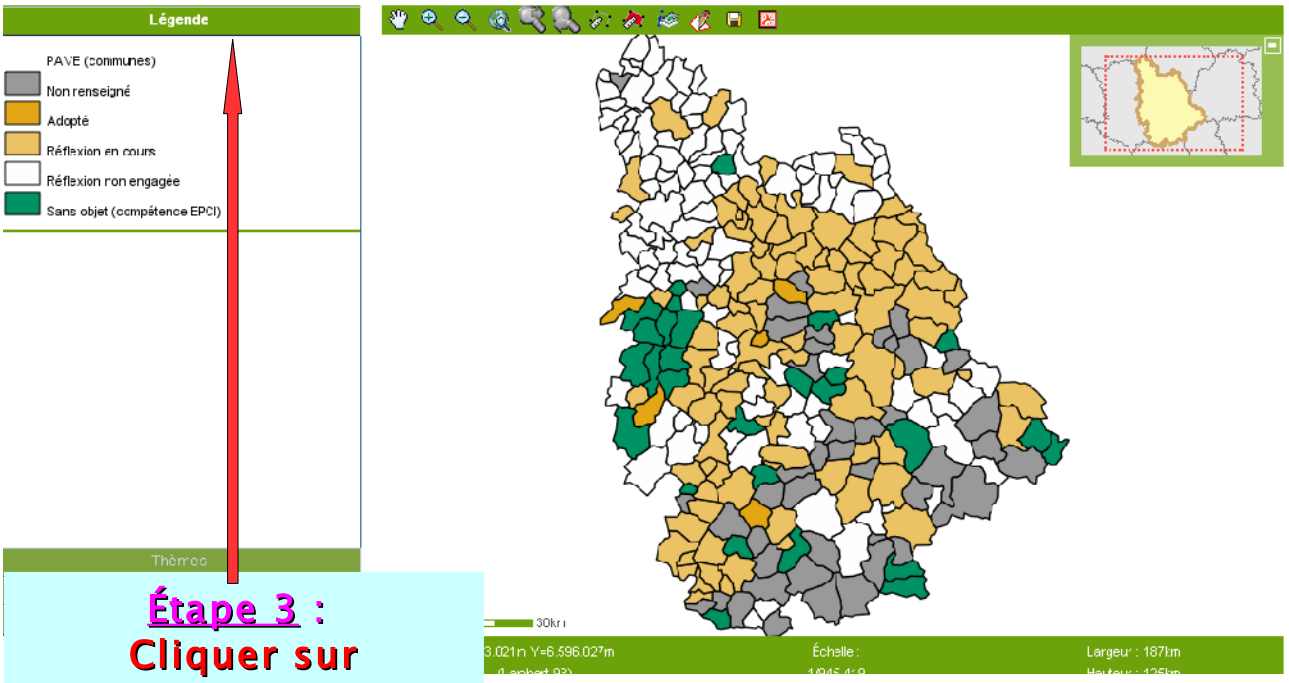

Étape 3 :

Cliquer sur « Légende » pour faire apparaître la légende de la carte.